



# Compte-rendu des représentants des parents au Conseil d'Administration du Lycée du jeudi 30 juin 2017

*Rappel : ceci est le compte-rendu des représentants FCPE au conseil d'administration. Il ne se substitue pas au procès-verbal officiel qui nécessite l'approbation des membres du CA à la prochaine réunion.*

Le quorum atteint avec 6 enseignants, 4 membre de la direction, 5 représentants des parents et 2 élèves soit 17 votants pour un quorum à 14.

Un des représentants de la PEEP est désignée secrétaire de séance.

A noter la présence de 5 coordonateurs de section de langue (sauf Arabe) pour le besoin de la présentation des voyages et du bilan pédagogique pour d'éventuelles questions.

<b>Approbation de l'ordre du jour</b>	<b>1</b>
<b>Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'administration</b>	<b>2</b>
<b>Bilan pédagogique</b>	<b>2</b>
<b>Etude et présentation des voyages de section de langue.</b>	<b>2</b>
<b>Demande de subvention à la région</b>	<b>3</b>
<b>Décision budgétaire modificative</b>	<b>3</b>
<b>Indemnité pour mission particulière (IMP)</b>	<b>3</b>
<b>Questions diverses</b>	<b>3</b>
Question diverses des enseignants :	3
Motion FCPE rapport du conseil de section italienne	3

## Approbation de l'ordre du jour

La FCPE demande la présentation du compte rendu du conseil de section italienne, ce point est ajouté après les 2 questions diverses des enseignants, c'est à dire en fin d'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

# Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'administration

Adopté à l'unanimité.

## Bilan pédagogique

Le bilan pédagogique est ensuite longuement détaillé par madame le Proviseur et la CPE pour la vie scolaire :

- A noter une baisse avec un indice 95.3 des effectifs entre 2015 et 2016 au lycée alors que le reste de l'académie, département ou France est autour de 103. A la question de l'origine de cette baisse (103.6 en 2015= +23 élèves), le proviseur répond que cela est dû à la baisse du niveau des candidatures.
- Il est aussi précisé que 5 des 10 recommandations pour passage en 1ere STMG ont fait appel et ont eu gain de cause. Ils rentreront donc dans les effectifs de la CSI en 2017-2018.

## Etude et présentation des voyages de section de langue.

- **Voyage en Espagne à Valladolid**, du 12 au 18 décembre pour 22 élèves. Une subvention à la région est demandée à hauteur de 200 euros par participant. Avant obtention de cette subvention le CA valide ce voyage à hauteur de 325 euros par élève.
- **Voyage en Toscane Italie** du 17 au 22 décembre pour 37 élèves préinscrits et un à venir. 1ere OIB Terminale OIB et Esabac. Autocar sur place pour les visites de Pise, Sienne et Florence. Logement en hôtel 2\*, calculé sur la base de 35 élèves le coût annoncé est de 300€/élèves.
- **Excursion à Strasbourg** du 9 au 12 novembre au salon d'études franco-allemandes à Strasbourg. 41 participants de première et terminale en abibac et OIB. 36 élèves préinscrits. Une nuit sur place et 2 nuits en bus. 3 parents accompagnateurs. 125 €/élèves.
- **Londres** du 26 février au 1er mars, 1ere OIB 4 jours 3 nuits en auberge de jeunesse, voyage en TGV et eurostar, 370€/élèves. Les parents PEEP souhaitent un support actif de l'établissement appuyé dans le domaine administratif pour les étrangers hors EU qui ont besoin d'un visa et donc d'une lettre d'encadrement dûment préparée... le visa avait été refusé lors de la précédente tentative par défaut de lettre d'encadrement de l'établissement. Pour le nombre de participants venant de seconde ceci ne peut être préparé tant que les élèves ne seront pas inscrits : inscription le 4 juillet !

Tous ces voyages sont adoptés à l'unanimité.

## Demande de subvention à la région

Le cadre est plus restrictif qu'auparavant et seul les projets éducatifs sont éligibles, avec comme sous catégorie : culture, mobilité internationale et citoyenneté.

Le détail de toutes les demandes de subventions est fait avec en particulier celui du voyage de la section espagnole à hauteur de 4000 €. Et 6 autres demandes pour un montant de 5500€, ce qui donne un total de 9500€.

Adopté à l'unanimité

## Décision budgétaire modificative

Il est proposé d'attribuer 2000€ pour l'achat de matériel de musculation pour compenser la perte du Stade SNCF. Ces investissements ne présentent pas de charge récurrentes additionnelles (coût de fonctionnement/maintenance).

## Indemnité pour mission particulière (IMP)

Il est expliqué qu'une IMP équivaut en gros à 1 Heures Supplémentaire Effective mais hors face à face élève. Ceci rémunère les coordonateurs pour leur travail hors face à face. Les représentants FCPE demandent qu'un bilan des Heures Supplémentaires Années (HSA) et HSE soit présenté. Cela serait en effet possible !

## Questions diverses

### Question diverses des enseignants :

- Stade SNCF : La région doit s'occuper de la tonte d'entretien !
  - Le CA doit appuyer la demande de réunion avec la région et un courrier est prêt à partir de la CSI avec appui du CA
  - Madame le Proviseur a rencontré les élus du département et c'est le référent EPS du collège qui coordonne les actions (*[ndlr]* après son départ).
- Questions sur la nocivité des ondes wifi suite à une réunion du Comité Hygiène et Sécurité (CHS). Le département organisera au premier trimestre 2017-2018 lors du prochain déploiement de tablettes une formation avec mesures d'exposition et proposition de bonnes pratiques.

## Motion FCPE rapport du conseil de section italienne

Point demandé par les parents FCPE sur la présentation du test sur les conseils de section et la mise au CR du CA du compte rendu de la première réunion de la section de langue italienne.

Les représentant FCPE rappellent l'historique :

1. le décret instituant les conseil de sections

2. La proposition de Madame le proviseur d'une version allégée en nombre de réunions se focalisant pour commencer sur une réunion minimum par an pour chaque section de langue commune collège et lycée et poids équilibré enseignants parents d'élèves, avec une présentation aux CAs en fin de mandature.

Malheureusement le compte-rendu de la section italienne diffusé comporte quelques erreurs de chiffres, une zone d'oubli quant à la zone et la nomenclature des livres italiens et des modifications sont demandées en séance par la PEEP. Madame le proviseur validera le compte rendu en fonction de ce qui lui sera proposé par la secrétaire de séance. Les coordonateurs de section de langue disent ne pas avoir reçu le CR et souhaitent le voir. Une version papier leur est distribuée en séance, la coordonatrice italien aurait bien aimé être destinatrice du document avant diffusion.

Sur le fond Madame le proviseur (qui quitte l'établissement en cette fin d'année) indique que le nouveau proviseur a été informé est favorable à ces conseils de section et conseille aux associations de parents de le contacter dès son arrivée pour préparer cette mise en place pour son élargissement dès la rentrée.

Les représentants FCPE interpellent le proviseur au sujet des modalités de sélection des parents qui siègeraient à ces conseils en lien avec le décret. Madame le proviseur ne voit pas de difficulté pour nommer des représentants de parents en dehors du cadre des élections d'octobre avec une version allégée ([ndlr] hors cadre du décret).

Elle indique également que la gestionnaire quitte l'établissement à la mi août.